

L'aide à l'achat de vélo repart pour un tour !

Plébiscitée lors de son premier lancement il y a un peu plus de 2 ans, Limoges Métropole reconduit son aide à l'achat de vélo depuis le 1^{er} janvier 2023.

Activée au sortir du premier confinement lié à la crise sanitaire du Covid-19, cette aide financière avait rencontré un grand succès auprès des habitants du territoire, au point d'être renouvelée une première fois en octobre 2020, 100 000 € avaient été attribués pour plus de 400 dossiers au total. **Soucieuse de soutenir l'essor des mobilités durables, Limoges Métropole a reconduit son dispositif en 2023. Depuis janvier 2023, Limoges Métropole a aidé à l'achat de 31 vélos classiques, 145 vélos à assistance électrique (VAE) et 7 vélos cargos.**

⇒ **Les habitants peuvent bénéficier de 3 types d'aides :**

- Jusqu'à 150 € pour une bicyclette, un VTT ou un vélo pliant neufs ou d'occasion,
- Jusqu'à 300 € pour un vélo, un VTT ou un vélo pliant à assistance électrique (VAE/VTAE) neufs ou d'occasion,
- Jusqu'à 450 € pour un vélo cargo classique ou électrique neuf ou d'occasion.

Ces différents montants sont plafonnés à 25 % du prix d'achat. Par exemple, pour un vélo classique acheté 794 €, le montant de l'aide sera de 25 % du prix, soit 198,50 €. Pour un VAE acheté 1 993 €, le montant maximal sera alloué, soit 300 €.

⇒ **Les conditions pour en bénéficier :**

- Être un habitant de Limoges Métropole
- Avoir un revenu fiscal par part inférieur à 21 470 €*. (*Revenu fiscal de référence médian sur Limoges Métropole - source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa)
- Acquérir son vélo auprès d'un vélociste partenaire (liste consultable sur le site internet www.limoges-metropole.fr).

Cette aide ne s'applique qu'une seule fois par foyer fiscal et ne concerne ni les vélos de course ni les vélos de piste.

L'aide à l'achat de vélo de Limoges Métropole peut être cumulée avec l'aide octroyée par l'État sous certaines conditions de revenus ou selon les spécificités du vélo acquis.